

**Le port du masque à nouveau obligatoire dans les services  
d'hospitalisation**

Bourg-Saint-Maurice, le 14 décembre 2023.

En cette période hivernale, la circulation des virus du Covid, de la grippe et de la bronchiolite est de plus en plus importante.

À compter du lundi 18 décembre 2023, pour protéger les patients fragiles et éviter les épidémies au sein de l'hôpital, le port du masque sera obligatoire dans tous les services d'hospitalisation et d'hébergement du Centre hospitalier de Bourg Saint Maurice.

Le centre hospitalier de Bourg Saint Maurice rejoint ainsi les autres établissements du territoire qui ont déjà adopté ce dispositif.

Cette mesure s'applique également aux visiteurs des résidents de l'EHPAD et des patients hospitalisés dans les services de soins.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les patients lorsqu'ils sont dans leur chambre et pour les résidents de l'EHPAD (sauf en cas de symptômes évocateurs).

Nous remercions les usagers de respecter cette mesure d'hygiène indispensable !